

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2926

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
null

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	62 888 228
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	4 650 000
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	52 543 180
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	85 731 385
TOTAUX	0	205 812 793
SOLDE	-205 812 793	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	59 943 500
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	4 650 000
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	71 699 697
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	34 317 000
TOTAUX	0	170 610 197
SOLDE	-170 610 197	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de limiter la dégradation du déficit public de 4,7% du PIB dans le texte initial à 5 % du PIB, le rapporteur général de la commission des finances propose un rabot général des dépenses de l'État hors missions régaliennes et hors dépenses contraintes. Le taux de ce rabot s'élève à 0,5% pour les dépenses de personnel et les dépenses relatives au versement de prestations sociales, et à 4,65% pour les autres catégories de dépenses.

Les dépenses de la mission s'en trouvent affectées à hauteur de 205 812 793 € en AE et 170 610 197 € en CP, répartis de la façon suivante :

- 62 888 228 € en AE et 59 943 500 € en CP pour le programme 110 – Aide économique et financière au développement ;
- 4 650 000 € en AE et 4 650 000 € en CP pour le programme 365 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement ;
- 52 543 180 € en AE et 71 699 697 € en CP pour le programme 209 – Solidarité à l'égard des pays en développement ;
- 85 731 385 € en AE et 34 317 000 € en CP pour le programme 384 – Fonds de solidarité pour le développement.